

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TERRITOIRE DE LA COTE D'IVOIRE

RECENSEMENT DE LA POPULATION

de .....

Quartier

Ilot

--

--

Concession

Logement

--

--

# FEUILLE COLLECTIVE

«»

Nom du Chef de famille .....

## PERSONNES A INSCRIRE SUR CETTE FEUILLE :

Doivent être inscrits les membres de la famille ou du ménage.

**A. — PRÉSENTS ET TEMPORAIREMENT ABSENTS :** Toutes les personnes de la famille habitant normalement le logement ou l'unité d'habitation y compris celles qui sont temporairement absentes à l'époque du recensement (par exemple, personnes en voyage d'affaires ou d'agrément, malades à l'hôpital ou en clinique pour une période de courte durée ne dépassant pas 6 mois, pêcheurs en mer, personnel navigant des compagnies maritimes ou aériennes).

Sont également considérés comme habitant normalement le logement ou l'unité d'habitation et par conséquent à inscrire au même titre que les membres de la famille ou du ménage :

- les domestiques, apprentis et salariés logés ;
- les pensionnaires et sous-locataires logés, les enfants en nourrice dans la famille.

Si les sous-locataires habitent des pièces indépendantes, on considère que ces pièces indépendantes forment un logement distinct, pour lequel une feuille collective distincte doit être établie.

**B. — SAISONNIERS ET VISITEURS :** Les personnes ne résidant pas d'une façon permanente dans le logement, mais présentes au moment du recensement seront portées sur la feuille : Personnes y revenant régulièrement chaque année (travailleurs saisonniers) et personnes occasionnellement de passage (voyageurs, touristes, visiteurs, etc...). Ces personnes seront notées « O » (occasionnelles) dans la colonne 4.

## NE DOIVENT PAS ÊTRE INSCRITS SUR CETTE FEUILLE :

**LES ABSENTS DE LONGUE DURÉE :** Toutes les personnes faisant partie de la famille et se trouvant actuellement dans l'un des cas suivants :

- Malades en traitement de longue durée (pour plus de 6 mois) dans un établissement hospitalier ;
- Militaires faisant leur service légal ;
- Elèves ou étudiants internes ;
- Enfants placés comme domestiques, apprentis et logés par l'employeur ;

Quel que soit le lieu où puissent se trouver ces catégories de personnes.

Nom de l'Agent Recenseur : .....



Nombre d'habitants recensés dans le logement :

Présents et absents (P + A) .....	<input type="text"/>
Personnes de passage (O) .....	<input type="text"/>
Total .....	<input type="text"/>

Renseignements sur le logement :

(Entourer le chiffre correspondant à la bonne réponse)

1) Nombre de pièces habitables .....

2) Nature de la construction dont fait partie le logement :

- Immeuble de type européen à un ou plusieurs étages ..... 1
- Maison particulière ou villa ..... 2
- Case africaine en dur ..... 3
- Case africaine autre (paillote, banco, bois, tôle, etc.) ..... 4
- Autre (précisez) ..... 5

3) Toiture :

- Tôle ou fibrociment ..... 1
- Tuiles ..... 2
- Terrasse, béton ..... 3
- Toiture végétale ..... 4

4) Equipement du logement :

- |                             |   |                             |   |
|-----------------------------|---|-----------------------------|---|
| Ravitaillement en eau ..... | } | Dans le logement .....      | 1 |
|                             |   | Dans la concession .....    | 2 |
|                             |   | Hors de la concession ..... | 3 |
| Eclairage électrique        | } | Oui .....                   | 1 |
|                             |   | Non .....                   | 2 |



de .....

**1957**

Quartier

Ilot

CONCESSION

CU

# FEUILLE DE CONCESSION

Adresse { Quartier .....

{ Rue et N° .....

Nom du Propriétaire .....

LOGEMENTS	NOM DES CHEFS DE FAMILLE HABITANT LA CONCESSION	PRÉSENTS	ABSENTS	Occasionnels
01				
02				
03				
04				
05				
06				
07				
08				
09				
10				
11				
12				
TOTAUX				

IMP. DE LA COTE D'IVOIRE - ABIDJAN